



Communauté d'Agglomération  
**CAP EXCELLENCE**  
**COURRIER ARRIVÉ**

07 DEC. 2020

**Direction Générale des Services  
Direction Générale Adjointe «Affaires Juridiques,  
Financières et Proximité»  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assurances & Réglementation Générale**

**CAP EXCELLENCE**  
M. Le président **Eric JALTON**  
18, boulevard LEGITIMUS  
97110 POINTE-A-PITRE

**Objet** : Dossier d'ouvertures dominicales 2021  
**Affaire suivie par** : Marie-Michèle ALCINDOR

Ref : SARG/DAJAP/MMA/KT- 45

**BORDEREAU DE TRANSMISSION**

Objet	NBR	Observations
<p>je vous prie de trouver ci-joint, la demande d'avis formulée par la Ville de Baie-Mahault auprès de la communauté d'agglomération CAP Excellence sur les demandes de dérogations au repos dominical au titre de 2021 pour les opérateurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Centre Commercial de Destreland,</li> <li>- Librairie Antillaise Médiastore,</li> <li>- Ghanty,</li> <li>- Décathlon,</li> <li>- Association des Commerçants du centre commercial régional Destreland,</li> <li>- Grande récré,</li> <li>- Hyper Destrellan.</li> </ul> <p><b>Je vous souhaite une bonne réception,</b></p>	10	<p><b>Nous faire retour du bordereau signé</b></p>

Le 04 décembre 2020, à Baie-Mahault

Reçu le

Par

Fait retour le :

**Le secrétariat du Service Assurances & Réglementation Générale,**

**Marie-Michèle ALCINDOR**



**DEPARTEMENT REGION  
DE LA GUADELOUPE**



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BAIÉ-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 02 DEC. 2020

**Direction Générale des Services  
Direction Générale des Services Adjointe  
Direction Générale Adjointe «Affaires Juridiques,  
Financières et Proximité»  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assurances & Réglementation Générale**

Le Maire

A

N/Réf. : DAJAP/SARG/GC/KT/RC/JSG/HP/N°2020-45

Objet : Demande d'avis sur les demandes d'ouvertures  
Dérogatoires des commerces de détail

Suivi par : K. TIROUMALLE

CAP EXCELLENCE  
M. le Président Eric JALTON  
18, Boulevard LEGITIMUS  
97110 POINTE-A-PITRE

Monsieur le Président,

Conformément à la loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, j'ai l'honneur de solliciter de votre Conseil Communautaire son avis quant aux demandes d'ouvertures dérogatoires à la règle du repos dominical présentées par les commerces de détail implantés sur le territoire de Baie-Mahault au titre de l'année 2021, listées en annexe.

Ces ouvertures sont sollicitées dans le cadre d'opérations commerciales résultant d'une forte demande de la population pour l'achat de marchandises et denrées à des périodes clés de l'année.

En application de l'article R. 3132-21 du code du travail, la Ville a réalisé une consultation préalable auprès des organisations d'employeurs et de salariés intéressées par ces demandes.

Dans la perspective d'une prompt réponse de votre assemblée délibérante, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

  
Le Maire,

**Hélène POLIFONTE**

**PJ :** Avis du Conseil Municipal en date du 26.11.2020  
Demandes des commerces  
Demande préalable d'avis des organisations syndicales et patronales

**DEPARTEMENT REGION  
DE LA GUADELOUPE**



**Direction Générale des Services  
Direction Générale des Services Adjointe  
Direction Générale Adjointe «Affaires Juridiques,  
Financières et Proximité»  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assurances & Réglementation Générale**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 27 OCT. 2020

Le Maire

A

**CGPME  
UPA  
AMPI  
FTPE  
MEDEF**

N/Réf. : DAJAP/SARG/GC/KT/RC/JSJG/HP/N°2020- 30

Objet : Avis sur les demandes d'autorisations d'ouvertures dominicales  
Suivi par : K. TIROUMALLE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.3132-21 du Code du Travail, il m'appartient de recueillir préalablement à mon arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés concernés par une demande de dérogation au repos dominical.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les demandes d'autorisations d'ouvertures exceptionnelles le dimanche des commerces de détail présents sur le territoire de Baie-Mahault, au titre de l'année 2021.

Ces ouvertures sont sollicitées dans le cadre d'opérations commerciales.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre avis au plus tard le .....15 NOV. 2020...

Il vous est possible de me le faire parvenir par télécopie au n° 0590 26 12 34.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire,



**Hélène POLIFONTE**

**DEPARTEMENT REGION  
DE LA GUADELOUPE**



**Direction Générale des Services  
Direction Générale des Services Adjointe  
Direction Générale Adjointe «Affaires Juridiques,  
Financières et Proximité»  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assurances & Réglementation Générale**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BAIÉ-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 27 OCT. 2020

Le Maire

A  
CFE CGC / UNSA  
CFTC / CTU  
CGT FO / UGTG  
CGTG / CFDT

N/Réf. : DAJAP/SARG/GC/KT/RC/JSG/HP/N°2020- 34

Objet : Avis sur les demandes d'autorisations d'ouvertures dominicales  
Suivi par : K. TIROUMALLE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.3132-21 du Code du Travail, il m'appartient de recueillir préalablement à mon arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés concernés par une demande de dérogation au repos dominical.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les demandes d'autorisations d'ouvertures exceptionnelles le dimanche des commerces de détail présents sur le territoire de Baie-Mahault, au titre de l'année 2021.

Ces ouvertures sont sollicitées dans le cadre d'opérations commerciales.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre avis au plus tard le .....1.5. NOV. 2020...

Il vous est possible de me le faire parvenir par télécopie au n° 0590 26 12 34.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



**Hélène POLIFONTE**

Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE

Date de réception préfecture :  
03/12/2020

**DEPARTEMENT REGION  
DE LA GUADELOUPE**



**Direction Générale des Services  
Direction Générale des Services Adjointe  
Direction Générale Adjointe «Affaires Juridiques,  
Financières et Proximité»  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assurances & Réglementation Générale**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 27 OCT. 2020

Le Maire

A  
CGT FO  
59 rue LAMARTINE  
BP 687  
97171 POINTE-A-PITRE

N/Réf. : DAJAP/SARG/GC/KT/RC/JSG/HP/N°2020-

Objet : Avis sur les demandes d'autorisations d'ouvertures dominicales  
Suivi par : K. TIROUMALLE

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.3132-21 du Code du Travail, il m'appartient de recueillir préalablement à mon arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés concernés par une demande de dérogation au repos dominical.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les demandes d'autorisations d'ouvertures exceptionnelles le dimanche des commerces de détail présents sur le territoire de Baie-Mahault, au titre de l'année 2021.

Ces ouvertures sont sollicitées dans le cadre d'opérations commerciales.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre avis au plus tard le .....15 NOV. 2020.....

Il vous est possible de me le faire parvenir par télécopie au n° 0590 26 12 34.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Hélène POLEONNE en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020

**DEPARTEMENT REGION  
DE LA GUADELOUPE**



**Direction Générale des Services  
Direction Générale des Services Adjointe  
Direction Générale Adjointe «Affaires Juridiques,  
Financières et Proximité»  
Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public  
Service Assurances & Réglementation Générale**

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE BAIE-MAHAULT**

Baie-Mahault, le 27 OCT. 2020

Le Maire

A **UGTG**  
**Rue Paul Lacavé**  
**97110 Pointe-à-Pitre**

N/Réf. : DAJAP/SARG/GC/KT/RC/JSG/HP/N°2020-

Objet : Avis sur les demandes d'autorisations d'ouvertures dominicales  
Suivi par : *K. TIROUMALLE*

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.3132-21 du Code du Travail, il m'appartient de recueillir préalablement à mon arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés concernés par une demande de dérogation au repos dominical.

Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les demandes d'autorisations d'ouvertures exceptionnelles le dimanche des commerces de détail présents sur le territoire de Baie-Mahault, au titre de l'année 2021.

Ces ouvertures sont sollicitées dans le cadre d'opérations commerciales.

Je vous remercie de bien vouloir me transmettre votre avis au plus tard le .....**15 NOV. 2020**...

Il vous est possible de me le faire parvenir par télécopie au n° 0590 26 12 34.

Dans l'attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



**HÉLÈNE BOUTONNE**

Reçu en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE

Date de réception préfecture :  
03/12/2020

**DEPARTEMENT  
DE LA  
GUADELOUPE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**



**LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE**

oo

*Séance du Jeudi 26 Novembre 2020*

*Le Jeudi 26 Novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de BAIE-MAHAULT, légalement convoqué le Vendredi 20 Novembre 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances à huis clos.*

**Présents** : Justin DESSOUT - Shella COMMIN - Claudine CHALUS épouse BAZILE - David MONTOUT - Célia MIMIETTE épouse HATCHI - Fabienne ANTENOR - Michel MADO - Denis BERNADOTTE - Jocelyne EUSTACHE - Jocelyn LEREMON - Jacqueline FAVORINUS - Denise BLEUBAR - Lyliane PIQUION - Fred EUSTACHE - Julianna DAN - Ary CHALUS - Philippe NABAB - Chazy CIRANY - Jean-Louis OPHELTES - Kattia THEODORE - Lydia DUPONT - Murielle JABES - Sandra MANIJEAN - Frédéric THEOBALD - Joseph LEE - Alain RAGOUTON - Marie-Claude BEAUZOR épouse ALEXIS - Sylvie CHAMMOUGON, épouse ANNO - Christophe CESARIN.

**Représentés** : Georges DAUBIN - Johanne DAHOMAS - Tony MOUSSE - Olivier SHEIKBOUDHOU - Amandine FUNDERE.

**Absents** : Pierre VENUTOLO - Corinne PETRO - Diana ETIENNE-ROUSSEAU - Joël SYLVESTRE.

Séance présidée par Mme Hélène POLIFONTE-MOLIA, **Maire**.

**Secrétaire de séance** : Justin DESSOUT

DCM 2020/11/92

**OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL DES ETABLISSEMENTS DE DETAIL DU TERRITOIRE COMMUNAL AU TITRE DE L'ANNEE 2021.**

- ✓ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
  - ✓ Vu l'article L. 3132-26 du Code du Travail,
  - ✓ Vu les demandes des commerces de détail du territoire communal (Librairie Antillaise Médiastore, DECATHLON, GHANTY, Centre commercial Destreland, Association des commerçants du centre commercial régional Destreland, Hyper Destreland CARREFOUR, LUDIGUAD LA GRANDE RECRE et JouéClub SARL MUTTI'S JWE) ;
  - ✓ Vu l'avis favorable de l'Union des Entreprises MEDEF GUADELOUPE en date du 6 novembre 2020 ;
  - ✓ Vu l'avis réputé favorable des syndicats FO GUADELOUPE, UTCU-UGTG, CGTG, CFDT GUADELOUPE, UNSA GUADELOUPE, Centrale des Travailleurs, CFE-CGC et CFTC en date du 16 novembre 2020 ;
  - ✓ Vu le rapport du Maire ;
- Considérant l'intérêt économique représenté par ces dispositions dérogatoires et leurs effets bénéfiques sur la consommation des ménages ;
  - Considérant qu'il y a lieu de générer une attractivité commerciale forte, potentiellement en lien avec les événements festifs et commerciaux qui rythment la vie locale ;
  - Considérant que la dérogation doit être accordée de façon collective par branche de commerces de détail ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'émettre un avis favorable à la demande de dérogation à l'obligation du repos dominical pour l'année 2021, aux dates suivantes liées à des événements commerciaux, festifs ou culturels, qui rythment la vie locale :

<b>ARTICLES DE SPORT ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>LIBRAIRIE – PAPETERIE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>FOURNITURES DE BUREAU – BUREAUTIQUE ET INFORMATIQUE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>ALIMENTATION – EPICERIE FINE-CONFISERIE- CHOCOLATIER</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>HABILLEMENT – CHAUSSURES – MAROQUINNERIE – ACCESSOIRES DE MODE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>AUDIOVISUEL – TELEPHONIE – ELECTRONIQUE – ELECTROMENAGER</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>JOUETS</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
05/202019261103b-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020

<b>BIJOUTERIE – JOAILLERIE – ORFÈVRE – HORLOGERIE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>ARTS DE LA TABLE ET DE LA CRISTALLERIE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>PARFUMERIES – COSMETIQUES</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>EQUIPEMENT DU FOYER ET BAZAR</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>OPTIQUE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

<b>PRESTATION DE SERVICE – COIFFURE – ONGLERIE</b>											
30/05	20/06	27/06	04/07	11/07	05/09	31/10	28/11	05/12	12/12	19/12	26/12

**Article 2 :** que les commerces de détail seront autorisés à ouvrir les dates susmentionnées, aux heures prescrites par le Code du travail, sauf dispositions dérogatoires (convention collective et accord de branche).

**Article 3 :** que Mme le Maire ainsi que la Directrice Générale des Services par intérim sont chargées de l'exécution de la présente délibération. Cette dernière fera procéder à sa transcription sur le registre des délibérations et à son affichage.

**Article 4 :** La présente délibération sera adressée à M. le Préfet de la Région Guadeloupe.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Ville de Baie-Mahault.

**Adopté à l'unanimité.**

**Date de réception en préfecture le :**

**Affiché le:**

**Date du Conseil Municipal : 26 Novembre 2020.**

**Le Maire,**



Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception en préfecture :  
03/12/2020

**Hélène POLFRONTI-MOLTA**

**LA GRANDE RECRE**  
**LUDIGUAD SARL**

Centre Commercial Destreland  
97122 Baie-Mahault  
Siret n° 490 921 178 00029

Madame le Maire  
Direction des Affaires Générales  
Place Childéric Trinqueur  
97 122 BAIE-MAHAULT

Baie-Mahault, le 28 septembre 2020

Objet : Demande d'autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021

Madame le Maire,

Conformément aux articles L 3132-26 et suivants du code du travail, nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'ouverture de notre magasin **LA GRANDE RECRE**, sis Centre Commercial Destreland, Boulevard de Destrellan, 97122 Baie-Mahault pour les dimanches suivants :

1. Dimanche 30 mai 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Mères)
2. Dimanche 20 juin 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Pères)
3. Dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. Dimanche 04 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
5. Dimanche 11 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
6. Dimanche 05 septembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la rentrée des classes)
7. Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. Dimanche 28 novembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de l'opération jouets)
9. Dimanche 05 décembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
10. Dimanche 12 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
11. Dimanche 19 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
12. Dimanche 26 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)

Ces ouvertures sont réalisées dans le cadre des opérations thématiques comme indiqué plus haut afin de satisfaire la forte demande de nos visiteurs lors de ces périodes festives.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, il vous appartient de recueillir préalablement à votre arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Dans l'attente de votre décision, veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Gaëtan CERET  
Directeur commercial

M. Fabrice DESVERGNE  
Responsable magasin

Mme Johanna MALEZIEU  
Vendeuse

*Bon pour accord expr*

*Bon pour accord*

**SARL LUDIGUAD**  
Au capital de 240 200€  
Centre Commercial Destreland  
97 122 BAIE MAHAULT  
SIRET 490 921 178 00029 - NAF 4785Z

Ime Betty DUNOYER  
Vendeuse  
*Bon Pour Accord.*

M. Valéry NEGRE  
Vendeur

*Negre*  
*Bon Pour Accord*

Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020



**JouéClub**  
**SARL MUTTI'S JWE**  
10, bld de la pointe Jarry  
97122 BAIE MAHAULT  
Tél 05 90 26 80 89  
Fax 05 90 26 78 36

Baie Mahault, le 23 octobre 2020

Madame Le Maire Helène Molia Polifonte

Mairie de Baie Mahault  
97122 BAIE MAHAULT

Madame Le Maire,

Nous souhaiterions, par la présente, obtenir votre autorisation pour des ouvertures exceptionnelles pour les dimanches 5, 12 et 19 décembre 2021.

Les horaires seraient les suivants :

Dimanche 5 et 12 décembre 2021 de 9h à 13h

Dimanche 19 décembre 2021 de 9h à 18h00

Ce sont les seuls dimanches de l'année durant lesquels notre magasin est ouvert.

En effet, en raison de notre forte saisonnalité, nous aimerions offrir à nos clients une plus grande amplitude horaire pour effectuer leurs achats de Noël.

Vous n'êtes pas sans ignorer, que la vie de notre société dépend chaque année des mois de novembre et décembre- raison pour laquelle il est primordial de recueillir votre consentement.

L'ensemble de nos collaborateurs en a bien saisi l'importance et c'est sur la base du volontariat que le travail dominical est appliqué- conformément au compte rendu de Réunion avec le délégué du personnel

Comptant sur votre compréhension et votre validation,

Nous vous souhaitons, ainsi qu'à tous vos collaborateurs de joyeuses fêtes de fin d'année dans ce contexte bien étrange.

Nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, nos respectueuses salutations.

Laetitia Sadou  
SARL MUTTI'S JWE  
10 bd de la pointe jarry  
97122 Baie Mahault  
Tél : 0590 26 80 89  
Siret : 424 025 534 000 27

Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020



**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 21/10/2020**

**ENTRE LA DELEGUEE DU PERSONNEL ET**  
**L'ENSEIGNE SARL MUTTI'S JWE JOUECLUB**

Étaient présents :

Direction : Madame SADOU Laetitia

Représentante du personnel : Madame ALEXANDRE Audrey

La direction ouvre la séance à 10h

L'instance délibère sur les points de l'ordre du jour suivants :

**1- LES DATES DEROGATOIRES POUR OUVERTURE DE DIMANCHES EN 2021**

Conformément aux années précédentes, il est souhaitable de reconduire les ouvertures les dimanches de décembre- précédant Noël.

Pour 2021- seuls les dimanches 5 et 12 décembre de 9h à 13h et

Le dimanche 19 décembre de 9h à 18h seront concernés par cette dérogation.

Le travail ces dimanches sera effectué sur la base du volontariat selon l'article L. 3132-20 du code du travail

La contrepartie légale obligatoire du travail ces dimanches est égale au double de la rémunération normalement due pour le travail de ce jour

Le salarié bénéficie également d'un repos compensateur d'une durée équivalente à prendre dans les 15 jours suivants.

Cette proposition validée par Madame Alexandre Audrey- celle-ci ayant bien conscience de l'importance de ces ouvertures compte tenu de notre activité marquée par la saisonnalité

**2- RECAPITULATIF DE LA REUNION LANCEMENT DE SAISON**

Remise du compte rendu de la réunion

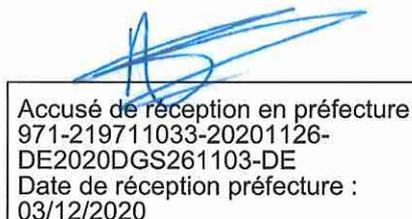
La date de la prochaine réunion du délégué du personnel sera fixée ultérieurement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

L SADOU



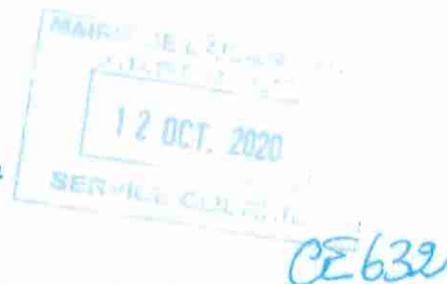
A ALEXANDRE





Librairie Antillaise Médiastore

Reçu le lundi 19 Octobre 2020 (8)  
Référence :  
Suivi par : marie meyapin  
Chrono : 19/10/2020-8



Madame le Maire  
Direction des Affaires Générales  
Place Childéric Trinquereur  
97 122 BAIE-MAHAULT

Baie-Mahault, le 29 septembre 2020

AR 2013228457907

Envoi par fax au 0590 26 12 34 et par courrier électronique à [karine.troumalle@baiemahault.fr](mailto:karine.troumalle@baiemahault.fr)

Objet : Demande d'autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021

Madame le Maire,

Conformément aux articles L 3132-26 et suivants du code du travail, nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'ouverture de notre point de vente « Librairie Antillaise » sis Boulevard de Destrellan, 97122 Baie-Mahault pour les dimanches suivants

1. Dimanche 30 mai 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Mères)
2. Dimanche 20 juin 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Pères)
3. Dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. Dimanche 04 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
5. Dimanche 11 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
6. Dimanche 05 septembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la rentrée des classes)
7. Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. Dimanche 28 novembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de l'opération jouets)
9. Dimanche 05 décembre 2020 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
10. Dimanche 12 décembre 2020 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
11. Dimanche 19 décembre 2020 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
12. Dimanche 26 décembre 2020 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)



**Librairie Antillaise Médiastore**

Baie-Mahault, le 29/09/2020

Réunion des membres du CSE

S.MESLE : Vous trouverez, ci-dessous, des dimanches envisagés pour 2021. Cette demande sera adressée à Madame le Maire de Baie-Mahault et sera donc susceptible d'évoluer. Nous vous tiendrons informés lorsque l'autorisation nous sera donnée.

1. Dimanche 30 mai 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Mères)
2. Dimanche 20 juin 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Pères)
3. Dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. Dimanche 04 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
5. Dimanche 11 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
6. Dimanche 05 septembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la rentrée des classes)
7. Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. Dimanche 28 novembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de l'opération jouets)
9. Dimanche 05 décembre 2020 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
10. Dimanche 12 décembre 2020 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
11. Dimanche 19 décembre 2020 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
12. Dimanche 26 décembre 2020 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)

Y.ARCON : Pas d'observation et d'objection pour ces ouvertures

Présents :

Titulaire : Y.ARCON

Direction : S. MESLE.



Baie Mahault, le 24/09/2020

**REUNION DES MEMBRES DU CSE**

Je vous convie à la réunion mensuelle des Délégués du Personnel, qui se tiendra le 29/09/2020, à 12H00 en salle de réunion.

Je compte sur votre présence.

S. MESLE

**DESTINATAIRES**

**Titulaires**

**Y.ARCON**

**Copie pour information**

**S. RAMSSAMY**

**M.OENAT  
T. JEAN-CHARLES  
E. TANIC.**

## BAIE-MAHAULT

Hyper Destrellan  
Centre Commercial Destreland  
97 122 Baie-Mahault  
Guadeloupe



Madame le Maire

Hélène POLIFONTE

Mairie de Baie-Mahault  
Direction des Affaires Générales  
Place Childéric TRINQUEUR  
97122 Baie-Mahault

Baie-Mahault le 27 octobre 2020

ARI N° 20 134 293 4153 1

Envoi par fax au 05 90 26 12 34

Objet : Demande d'autorisation d'ouverture exceptionnelle des dimanches 2021 (article L 3132-26 et s. du CT)

Madame le Maire,

Nous avons l'honneur de vous demander par la présente, sur le fondement des articles L3132-26 et suivant du code du travail, d'autoriser l'ouverture du magasin CARREFOUR BAIE MAHAULT- SAS HYPER DESTRELLAN, pour les dimanches suivants :

- Dimanche 12 décembre 2021 de 8h00 à 20h00
- Dimanche 19 décembre 2021 de 8h00 à 20h30
- Dimanche 26 décembre 2021 de 8h00 à 20h00

Ces ouvertures sont réalisées dans le cadre des opérations commerciales de fin d'année (cadeaux, festif, Noël et fêtes de fin d'année) afin de faire face à une forte demande des habitants de la Guadeloupe aux fins d'acheter les marchandises nécessaires à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Que par ailleurs, la convention collective nationale applicable à notre activité comporte des dispositions protectrices des droits des salariés que nous respectons scrupuleusement.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, il vous appartient de recueillir préalablement à votre arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations des employés et des salariés intéressés.

Vous trouverez, ci-joint, le PV de la réunion du CSE pendant laquelle les représentants du personnel se sont prononcés par vote sur ces ouvertures.  
Les membres ont émis à l'unanimité un avis favorable.

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions de croire, Madame le Maire, l'expression de notre haute considération.

Laurent D'AUBER

Directeur  
Port : 0690 95 61 49



**EXTRAIT PROCES VERBAL**  
**DE REUNION BIMESTRIELLE DU CSE DU 26 OCTOBRE**  
**2020**

Étaient présents :

Laurent D'AUBER/Président

Marie-Claire MATTHYS/Trésorière

Gabin GUILLAUME/Secrétaire

Patrick BASSETTE/Délégué syndical FO

Jean-Pierre DINO/trésorier adjoint

Medhy MERINON/Titulaire

Invitée : Murielle LARISSE/RRH

Ordre du jour :

**.Dimanches exceptionnels 2021 : Avis**

-Dimanche 12 décembre 2021 de 8h00 à 20h00

-Dimanche 19 décembre 2021 de 8h00 à 20h30

-Dimanche 26 décembre 2021 de 8h00 à 20h00

Le CSE émet un avis favorable sous réserve que les conditions de travail et la base du volontariat soient respectées. Vote à l'unanimité des présents.

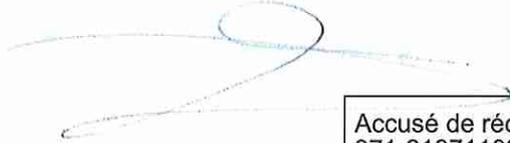
Laurent D'AUBER

Président



Gabin GUILLAUME

Secrétaire





Baie-Mahault, le 07 octobre 2020

Reçu le lundi 19 Octobre 2020 (62)  
Référence :  
Suivi par : marie meyapin  
Chrono : 19/10/2020-62

Madame le Maire  
Mairie de Baie-Mahault  
Direction des Affaires Générales  
Place Childéric Trinqueur  
97122 Baie-Mahault

CE 632

Envoi par mail et Recommandé AR LP : 3P 000 580 2212 2

Objet : Demande d'autorisation De dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021

Madame le Maire,

Conformément aux articles L 3132-26 et suivants du code du travail, nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'ouverture des magasins « DEVRED », « JENNYFER » « CAMAIEU » et « TALLY WEIL » (société GHANTY GUADELOUPE SAS) sis Centre Commercial de Destreland, 97122 Baie-Mahault pour les dimanches suivants

1. Dimanche 30 mai 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Mères)
2. Dimanche 20 juin 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Pères)
3. Dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. Dimanche 04 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
5. Dimanche 11 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
6. Dimanche 05 septembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la rentrée des classes)
7. Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. Dimanche 28 novembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de l'opération jouets)
9. Dimanche 05 décembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
10. Dimanche 12 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
11. Dimanche 19 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
12. Dimanche 26 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)

Ces ouvertures sont réalisées dans le cadre des opérations thématiques comme indiqué plus haut afin de satisfaire la forte demande de nos visiteurs lors de ces périodes festives.

Nous vous informons que la convention collective applicable à notre activité comporte des dispositions protectrices des droits des salariés que nous respectons scrupuleusement.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, il vous appartient de recueillir préalablement à votre arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

*La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 a prévu que cette liste puisse être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification. La modification doit suivre les mêmes formes que l'établissement de la liste initiale.*

Dans l'attente de votre décision,

Veillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Nathalie CHEVALIER  
Directrice Groupe GHANTY Antilles

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU COMITE SOCIAL ECONOMIQUE  
DE L'U.E.S DE GHANTY MARTINIQUE SA ET DE GHANTY GUADELOUPE SAS  
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2020**

La réunion s'est déroulée au siège situé au Centre commercial La Galleria, 97232 Lamentin et par visioconférence au bureau de TALLY WEILJ pour la Guadeloupe.

**Etaient présents :**

**La Présidente :**

Mme Nathalie CHEVALIER

**Membres élus du C.S.E. :**

**Titulaires :**

- Mme NICHOLAS Manuella
- Mme DIJON Séverine
- PALMONT Leslie

**Suppléants :**

- Mr TAUPIN Willy
- Mme ROUDETTE Diana

**Délégué syndical :**

- Mr JOVIAL Pierre (CFDT)

**Absents :**

- Mme LUCIATHE-OURAGAN Marie Paule

**Invités :**

- Mme RENE-LOUIS-ARTHUR Nicole, Assistante de Direction

L'ordre du jour est le suivant :

- Information et consultation sur les ouvertures des dimanches des boutiques de Destreland pour l'année 2021

La séance a été ouverte à 14H35, la Présidente Mme CHEVALIER souhaite la bienvenue à l'ensemble des invités et procède à l'appel des membres du comité.

La Présidente informe l'ensemble des membres présents sur l'ouverture des dimanches pour l'année 2021 pour le centre commercial Destreland, il y en a 12 de prévu :

1. Dimanche 30 mai 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Mères)
2. Dimanche 20 juin 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Pères)
3. Dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. Dimanche 04 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
5. Dimanche 11 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)

6. Dimanche 05 septembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la rentrée des classes)
7. Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. Dimanche 28 novembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de l'opération jouets)
9. Dimanche 05 décembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
10. Dimanche 12 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
11. Dimanche 19 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
12. Dimanche 26 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)

Les membres rappellent que les dimanches travaillés sont sur la base du volontariat.

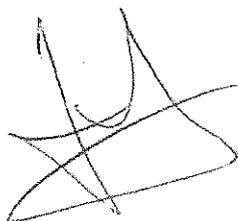
La Présidente procède à la consultation et recueille les avis.

Après consultation, il est constaté : 4 AVIS FAVORABLES et 2 AVIS NON FAVORABLES

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente a levé la séance à 14h56.

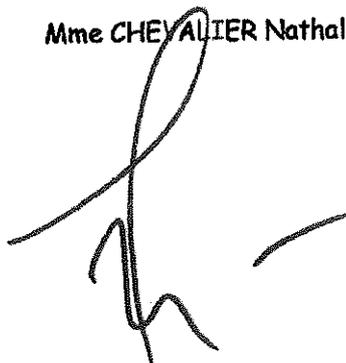
Le secrétaire adjoint:

Mr TAUPIN Willy



La présidente :

Mme CHEVALIER Nathalie



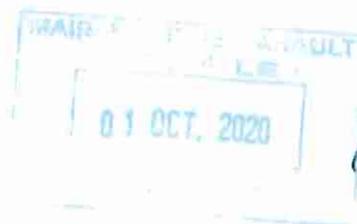


**DECATHLON GUADELOUPE**

**CC Destreland**

**97122 BAIE MAHAULT**

**SIRET : 479 683 336 00024**



Reçu le lundi 12 Octobre 2020 (13)  
Référence :  
Suivi par : fabiola saminadin  
Chrono : 12/10/2020-13

Madame Le Maire  
Mairie de Baie Mahault  
Direction des affaires générales  
Place Childéric Trinqueur  
97122 BAIE MAHAULT

A Baie Mahault, le 29 Septembre 2020,

*Envoi en Lettre Recommandée avec AR N° 2C 131 989 3948 9 et par courrier électronique à karine.tiroumalle@baiemahault.fr*

**Objet : Demande d'autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021**

Madame Le Maire,

Nous avons l'honneur de vous demander par la présente, sur le fondement des articles L3132-26 et suivants du code du travail, d'autoriser l'ouverture de notre magasin DECATHLON Baie Mahault sis à DESTRELAN pour les dimanches suivants :

1. **Dimanche 30 mai 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de la fête des mères)
2. **Dimanche 20 juin 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de la fête des pères)
3. **Dimanche 27 juin 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. **Dimanche 04 juillet 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion des jours fabuleux)
5. **Dimanche 11 juillet 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion des jours fabuleux)
6. **Dimanche 05 septembre 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de la rentrée des classes)
7. **Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30**  
(à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. **Dimanche 28 novembre 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de l'opération jouets)

Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020



- 9. Dimanche 05 décembre 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion des fêtes fin année)
- 10. Dimanche 12 décembre 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion des fêtes fin année)
- 11. Dimanche 19 décembre 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion des fêtes fin année)
- 12. Dimanche 26 décembre 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion des fêtes fin année)

Ces ouvertures sont réalisées dans le cadre des opérations commerciales thématiques comme indiqué ci-dessus, afin de faire face à une forte demande des habitants de Guadeloupe aux fins d'acheter les marchandises nécessaires pour les occasions festives concernées.

Nous vous informons que la collection collective applicable à notre activité comporte des dispositions protectrices des droits des salariés que nous respectons scrupuleusement.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R3132-21 du code du travail, il vous appartient de recueillir préalablement à votre arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

Dans l'attente de votre décision, nous vous prions d'agréer, Madame Le Maire, l'expression de notre haute considération.

**Loïc CHAPERON**

**Directeur Décathlon**

*Pour Order Loïc CHAPERON*

*Joséphine JACQUES-SERASTIEN*

*Directeur Adjoint*

**LORISAM SAS**  
Centre Commercial Destrelaud  
97122 BAJE-MAHAULT  
Siret : 479 683 336 00024 - APE : 4764Z



COMPTE RENDU  
CONSULTATION CSE du 02 Octobre 2020

Ordre du jour : Avis des Représentants du Personnel sur l'ouverture des dimanches 2021 suivants :

1. **Dimanche 30 mai 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de la fête des mères)
2. **Dimanche 20 juin 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de la fête des pères)
3. **Dimanche 27 juin 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. **Dimanche 04 juillet 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion des jours fabuleux)
5. **Dimanche 11 juillet 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion des jours fabuleux)
6. **Dimanche 05 septembre 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de la rentrée des classes)
7. **Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30**  
(à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. **Dimanche 28 novembre 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion de l'opération jouets)
9. **Dimanche 05 décembre 2021 de 8h00 à 13h00**  
(à l'occasion des fêtes fin année)
10. **Dimanche 12 décembre 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion des fêtes fin année)
11. **Dimanche 19 décembre 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion des fêtes fin année)
12. **Dimanche 26 décembre 2021 de 8h00 à 20h30**  
(à l'occasion des fêtes fin année)

Ce planning étant prévisionnel, et basé sur l'ouverture du centre commercial.

Les membres CSE, présents, donnent un avis :



Favorable



Défavorable

Pour l'ouverture des 12 dimanches en 2021 selon le planning prévisionnel qui leur a été remis.

Pour rappel, le travail du dimanche étant basé sur le volontariat, chaque salarié qui travaillera son jour de repos dominical, bénéficiera dans le mois suivant le travail du dimanche d'un jour de repos compensateur et d'une majoration de salaire égale à 100% des heures travaillées.

Carolle ATAM KASSIGADOU (membre CSE, secrétaire)

Aurore BLIRANDO (membre CSE)

Bruno BLANCHÉDENT (membre CSE)

Jean Pierre COLONNEAU (membre CSE)

971-200018653-20201218-20201207103b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/01/2021

Affichage : 04/01/2021

Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020

## DESTRELLAN

Société par actions simplifiée au capital de 2.250.000 Euros  
Centre Commercial Destreland  
97122 BAIE-MAHAULT  
TEL : 0590 38 53 85  
FAX : 0590 38 53 87  
RCS : PAP 382 374 940 N° de Gestion : 91B 475

Madame le Maire  
Direction des Affaires Générales  
Place Childéric Trinqueur  
97 122 BAIE-MAHAULT

Baie-Mahault, le 28 septembre 2020

Envoi par fax au 0590 26 12 34 et par courrier électronique à [karine.tiroumalle@baiemahault.fr](mailto:karine.tiroumalle@baiemahault.fr)

Objet : Demande d'autorisation de dérogation à la règle du repos dominical pour l'année 2021

Madame le Maire,

Conformément aux articles L 3132-26 et suivants du code du travail, nous vous remercions de bien vouloir autoriser l'ouverture du centre commercial Destreland sis Boulevard de Destrellan, 97122 Baie-Mahault pour les dimanches suivants

1. Dimanche 30 mai 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Mères)
2. Dimanche 20 juin 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la Fête des Pères)
3. Dimanche 27 juin 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire Carrefour)
4. Dimanche 04 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
5. Dimanche 11 juillet 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des jours fabuleux)
6. Dimanche 05 septembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de la rentrée des classes)
7. Dimanche 31 octobre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion de l'anniversaire de Destreland)
8. Dimanche 28 novembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion de l'opération jouets)
9. Dimanche 05 décembre 2021 de 08h00 à 13h00 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
10. Dimanche 12 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
11. Dimanche 19 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)
12. Dimanche 26 décembre 2021 de 08h00 à 20h30 (à l'occasion des fêtes de fin d'année)

Ces ouvertures sont réalisées dans le cadre des opérations thématiques comme indiqué plus haut afin de satisfaire la forte demande de nos visiteurs lors de ces périodes festives.

Nous vous rappelons que conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, il vous appartient de recueillir préalablement à votre arrêté et dans un délai raisonnable, l'avis des organisations d'employeurs et de salariés intéressés.

*La loi n°2016-1088 du 8 août 2016 a prévu que cette liste puisse être modifiée en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

*La modification doit suivre les mêmes formes que l'établissement de la liste initiale.*

Vous trouverez ci-dessous la liste des activités présentes dans le centre commercial Destreland et concernées par la présente demande de dérogation :



Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020

## DESTRELLAN

*Société par actions simplifiée au capital de 2.250.000 Euros*

*Centre Commercial Destreland*

*97122 BAIE-MAHAULT*

*TEL : 0590 38 53 85*

*FAX : 0590 38 53 87*

*RCS : PAP 382 374 940 N° de Gestion : 91B 475*

BIJOUTERIE – HORLOGERIE  
ARTICLES DE SPORT ET EQUIPEMENTS DE LOISIRS  
CHAUSSURE ET MAROQUINERIE  
OPTIQUE  
HABILLEMENT  
PARFUMERIE – COSMETIQUES  
COIFFURE – ONGLERIE  
ACCESSOIRES DE MODE  
INFORMATIQUE ET PRODUITS ELECTRONIQUES Y COMPRIS TELEPHONIE  
CONFISERIE – CHOCOLATIER  
EQUIPEMENT DE LA MAISON  
JEUX – JOUETS

Dans l'attente de votre décision,

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Emmanuel DENIS  
Directeur Adjoint



Accusé de réception en préfecture  
971-219711033-20201126-  
DE2020DGS261103-DE  
Date de réception préfecture :  
03/12/2020



Baie-Mahault, le 6 novembre 2020

**Mairie de Baie-Mahault**  
**Hélène POLIFONTE**  
Maire  
Hôtel de Ville  
Place Childéric Trinqueur  
97122 Baie-Mahault

**Référence :** BB/JJ/2020-11-76

**Objet :** Avis ouverture dominicale

Madame le Maire,

Faisant suite à votre demande du 27 octobre 2020, je vous prie de noter que l'Union Des Entreprises – MEDEF donne un avis positif aux demandes de dérogation au repos dominical ci-jointes qui ont été formulées par :

- ✓ L'association des commerçants du Centre Commercial Destreland
- ✓ La librairie Antillaise Mediastore
- ✓ Ghanty
- ✓ Décathlon
- ✓ Le Centre Commercial Destreland
- ✓ La grande Récréé
- ✓ SAS Hyper Destrellan
- ✓ Jouet Club

Reposant sur des opérations commerciales, notre association considère que cette ouverture est justifiée car elle permet un afflux important des consommateurs, libres de procéder à leurs achats hors du temps habituel de travail.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Madame le Maire, mes sincères salutations.

Bruno BLANDIN